

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE****DÉLIBÉRATION N°2020.02.01/746****Approbation du projet d'avenant
de régularisation 2018-2019
du Contrat Local de Santé (CLS)
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1^{ère} séance de l'année 2020**Vendredi 14 février 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 10 heures 00, le Conseil communautaire s'est rassemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 février 2020.

Présents : 29		
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau</u>		
M. Fabert	MICHÉLY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Lise Claude	AZÈDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1

Conseillère communautaire – Membre du Bureau
Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Corinne PÉTRO

Excusés non représentés : 8

Le Président
M. Éric JALTON

Vice-présidents :
M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABÈS (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BRÉDENT (8^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12

Vice-présidents :
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires – Membres du Bureau :
M. Max CÉLIGNY
M. Michel RINÇON

Autres conseillers communautaires :
Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS
M. Jean-Luc CÉLIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL –
M. Daniel MARSIN
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Suzelle SÉVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU les dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU le contrat de ville signé le 15 juillet 2009 associant l'État, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et les trois communes membres ;
- VU la convention n°2019/DPVPTP01 attribuant une subvention de 376 000€ au titre de la dotation politique de la ville de 2019 à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence a signé un premier Contrat Local de Santé (CLS) en novembre 2014 qui avait pour ambition de mobiliser les acteurs locaux ; de rassembler leurs ressources et d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires de préservation et d'amélioration de la santé des habitants ; de veiller à la complémentarité des actions des signataires avec celles prévues dans le premier Projet Régional de Santé (PRS). Il est arrivé à terme en novembre 2017

La version provisoire du rapport d'évaluation du dispositif CLS lancé au premier trimestre 2018 a été transmise la mi-octobre 2019 par l'ORSaG. Cette version doit encore être amendée du fait d'observations émises par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et l'ARS, en vue de la livraison d'un rapport consolidé définitif. Dans ces conditions, le nouveau CLS n'a pas pu être signé en 2019. L'ensemble des partenaires ont acté lors du comité de pilotage du 25 juin 2019, la mise en place d'un avenant de régularisation pour la période 2018-2019.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ et 1 ABSTENTION (M. Maurice LORQUIN) :

Pour l'autorité compétente en matière de délégation 971-200018653-20200214-20200201746-DE



ARTICLE 1- D'approuver le projet d'avenant de régularisation 2018-2019 du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 21 FEV. 2020

P° le Président empêché

Le 1^{er} Vice-Président



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 27 FEV. 2020

